



Après le SNU, la Réserve civique ! Un seul métier : Fonctionnaire et silence dans les rangs !

En entrant dans la crise sanitaire le Président de la République a annoncé le principe de grands changements à intervenir. Certains ont voulu y lire une volonté de mieux garantir des socles de service public. Promesse qui n'engage que ceux y croient ? Communication pour rassurer des fonctionnaires malaimés et des usagers devenus clients ? Ou changement de cap brutal de la part d'un banquier d'affaires devenu depuis locataire de l'Elysée ? On peut s'interroger, sans s'illusionner.

Pendant la guerre sanitaire les soldes continuent : l'engagement aux saucés de l'instant

Depuis trop d'années, il est fait appel à une société de l'engagement pour ravauder les coupes franches les plus insupportables du tissu social. Le concept de cohésion sociale était un premier essai. Le second est le recours à la fausse solidarité de l'engagement individuel via des plateformes de mise en ligne. C'est le dernier avatar du bazar de la charité, après la dame patronnesse, le « charity business » : la plateforme. Fondamentalement nous portons une autre conception de la solidarité. Celle des communicants, n'est pas la nôtre. Nous voulons du commun, de la proximité non feinte, du service public, de la sécurité sociale, des hôpitaux publics, des agents publics avec un statut leur permettant d'exercer des missions d'intérêt général sans chantage à l'emploi. Une sécurité pour tous qui permet l'attention à l'autre sans crainte de l'autre.

Quoi ? Vous critiquez la Réserve civique ? Vous osez ? Vous n'avez donc pas d'humanité ? Vous n'êtes pas solidaires ! Qu'entendra-t-on dire sur EPA de risquer exercer ainsi sa conscience critique !



Les bons sentiments tendent à rendre illégitime toute critique au nom de la « guerre sanitaire ». La « guerre sanitaire » présente une loupe sur les missions irremplaçables du service public. Qu'en est-il de Jeunesse et Sports ? Un secrétaire d'Etat et une ministre donnent aujourd'hui à voir les plateformes de l'engagement (SNU et Réserve civique) et de manière résiduelle le soutien aux associations. Ce faisant la grande mobilisation oublie que les conseils départementaux qui ont largement la compétence santé travaillent les proximités associatives et citoyennes avec les communes. La mobilisation est d'abord locale. Une plateforme nationale n'est qu'épiphénomène.

Avec un autre regard, une autre conception de la gestion des ressources humaines, cette période aurait pu donner à voir la place des personnels « Jeunesse » du MENJ :

- Dans le soutien aux associations et collectivités sur les questions de droits et responsabilité pour décliner concrètement et dans la protection des volontaires et citoyens les accompagnements (des CEPJ sciences économiques et juridiques et pratiques associatives et coopératives)
- Dans l'aide aux usages coopératifs du numérique en ces périodes de confinement (des CEPJ sciences et techniques de la communication et pratiques numériques),
- Dans l'adaptation, en lien avec le local, en particulier les EPCI et autres collectivités, des projets et structures éducatives péri et extrascolaires aux besoins locaux de structures de gardes pour les enfants de salariés au front (CEPJ sciences de l'éducation et territorialisation des politiques éducatives)
- Dans l'explication et la vulgarisation de la situation de pandémie et la nécessité du confinement pédagogiquement expliquée (CEPJ sciences de l'environnement activités scientifiques)

- Dans l'accompagnement des initiatives et exercices créatifs d'animations aux fenêtres des appartements confinés en mobilisant le savoir-faire des artistes et plasticiens en respectant le confinement (CEPJ pratiques culturelles).

Mais de tout cela rien. Parce que plus personne à Jeunesse et Sports n'est mobilisé (c'est à dire qu'il n'y a plus de politiques publiques qui mandate clairement) sur ces approches et parce que les effectifs ne le permettent plus. Parce qu'un fonctionnaire ça fonctionne aux ordres qu'on lui donne. Parce qu'en Fonction publique moderne et chez ces gens-là on ne pense pas, Monsieur, on ne pense pas : on compte.

La crise sanitaire ne renverse pas la table, elle ne fait que la débarrasser un peu plus de ce qui pouvait faire sens.

Pourtant ça n'avait pas si mal commencé et puis patatras

Souvenons-nous.

2017 une large intersyndicale JS porte la nécessité de quitter les ministères sociaux et les DDSC/PP pour tout simplement ne pas laisser mourir les missions publiques éducatives de l'Etat complémentaires à l'Ecole.

2018 le MEN devient MENJ et peu à peu se dessine un sursaut possible. La DJEPVA accepte même une restauration de dialogue avec les syndicats à valence « jeunesse et éducation populaire ». Le ministre vient rencontrer les syndicats et affirme son intérêt. Fait exceptionnel.

2019 un secrétaire d'Etat est nommé qui n'a pas l'écoute rivée sur les agents mais sur l'encadrement et l'Elysée imposant une erreur fondamentale de parcours : le SNU

2020 les faits sont là, la DJEPVA retrouve ses ornières et la négation des compétences et des statuts anime la sphère ministérielle de tutelle. Le passage au MENJ est un mauvais Tartuffe.

Aujourd'hui, la crise sanitaire a bon dos pour détourner, nier et faire disparaître les statuts et métiers des conseillers d'éducation populaire et de jeunesse et professeurs de sport. Après la tentative de mobilisation des jeunes volontaires mineurs du service national universel, c'est le recours aux services civiques désœuvrés et l'appel à rejoindre la Réserve civique pour aller remplacer des bénévoles âgés de 70 ans et plus.



Le Secrétaire d'Etat Gabriel Attal est venu expliquer cela à la télévision entre deux consignes de confinement. Les services Jeunesse et Sports vont devenir - avec un référent par département, comme pour le SNU - les grands ordonnateurs de plateformes d'une Réserve dont ils seront l'interface entre des bénévoles volontaires et des associations ou collectivités proposant des missions et publics, sans pouvoir concrètement garantir grand-chose en matière de sécurité.

La solidarité oui, la communication non, la caporalisme d'Etat ça suffit

Face à la crise sanitaire, à la crise économique et sociale qui s'installe, EPA est favorable à toutes les expressions et toutes les initiatives solidaires, à la condition qu'elles soient responsables. **Nous n'avons aucune prévention contre la Réserve civique installée en 2017** après les travaux conjoints de Jean-Marc Sauvé et Claude Onesta. Nous avons juste fait valoir à l'époque qu'elle nécessitait d'avoir un cadre de fonctionnement plus clarifié sur ses volets sociaux, sanitaires, de police et défense ou éducatifs. La Réserve civique a été instaurée au détour d'une loi fourre-tout particulièrement discutée : la loi « égalité citoyenneté ». EPA a immédiatement fait valoir ses réserves sur la Réserve aux confins de fonctionnements plus proches du code de la défense que de l'éducation. Que la Réserve civique soit mais elle n'incombe pas sur tous ses volets au domaine JS.

Après le SNU, c'est la Réserve civique qui tombe sur les services Jeunesse et Sports ! **Au mépris des statuts des agents, au nom d'une forme d'union sacrée on demande aux personnels de devenir référents d'une plateforme qui questionne leur identité professionnelle. Les programmes ont ravagé le métier de CEPJ, la DJEPVA enfonce le clou au sein du MENJ.**

La grande confusion des genres entre code de l'éducation et code de la défense nationale

Ce gouvernement a pour prisme les tranches d'âges et les programmes ! Les programmes qui s'adressent aux jeunes relèvent des politiques de jeunesse donc de la compétence du MENJ puisqu'on a ajouté un J à MEN ! En suivant cette logique Jeunesse et Sports peut tout faire, dès lors que les jeunes sont le cœur de cible.



C'est ce qui arrive avec le SNU mais c'est aussi ce qui est arrivé avec le service civique. **EPA s'est toujours déclaré hostile à la gestion par Jeunesse et Sports du service civique. Le service civique relève du Code de la défense nationale.** Les CEPJ – dont les missions doivent relever **du code l'éducation** – n'ont pas à être les supplétifs d'une agence à qui on n'a pas donné les moyens de la gestion du service civique. Par ailleurs, même si nombre d'associations du champ JS sont concernées par le service civique, le travail demandé sur ce programme aux CEPJ et aux CAS n'est pas celui de la qualité éducative ni du suivi pédagogiques des « volontaires » en service civique (sans droits syndicaux). Ce qu'on demande aux personnels techniques et pédagogiques c'est de faire du chiffre, du placement. Ce n'est pas le métier d'un CEPJ.

La mauvaise habitude du service civique ayant été contractée, on demande aux PTP de faire du placement dans la Réserve civique. Les PTP JS sont bons à ça, surtout en période de crise où la réquisition détournée est de bon aloi. Les porosités entre réserve civique et service civique sont évidentes. Elles sont citées par ailleurs dans les textes instituant la Réserve. Comme tout ça passe par les Préfets et les oukases des représentants de l'Etat sur les territoires, la bonne verticalité ignorant les démarches éducatives plus complexes est à l'œuvre.

Là encore soyons précis : EPA n'est pas « contre » le service civique. Nous disons que si l'Etat voulait vraiment instaurer ce service il lui fallait développer son agence sur le territoire national et réserver le rôle des CAS et CEPJ à l'accompagnement éducatif. Au lieu d'une délégation globale administrative, la présence des services JS au sein de comités de pilotage départementaux aurait eu beaucoup plus de sens. Elle aurait respecté les compétences et métiers, donné de la franchise éducative aux visites des jeunes dans les associations et collectivités. C'était un tout autre positionnement.

Une notion de l'engagement dérangeante

EPA fustige la conception de l'engagement (détourné vers la Patrie et les couleurs) du SNU et les torsions sémantiques exercées sur l'ouverture à l'esprit critique en même temps qu'on y pratique le formatage des jeunes. Même si tous les modules du SNU ne sont pas à jeter, globalement le dispositif est plus critiquable et sa généralisation serait à coup sûr contreproductive pour la paix sociale. Nous avons produit une longue contribution argumentée sur le sujet. Nous savons que notre ministre a un point de vue opposé au nôtre. Il est dans son rôle, nous sommes dans notre métier. Et ce dernier ne se confond pas avec l'exécution de tâches mais de missions éducatrices émancipatrices.

La Réserve civique, aux confins du Code de la défense nationale, du code de la santé et du code de l'éducation (pour les seules missions confiées aux étudiants) nourrit une notion fourre-tout sur la base d'un engagement civique à géométrie variable, lié à des états d'urgence.

Pour ce qui concerne la mobilisation de circonstance qui incombe aux personnels JS, l'Etat a défini quatre missions prioritaires. Elles relèvent principalement du domaine de l'action sociale, pas du Code de l'éducation ni de la mission éducatrice de l'Etat :

- L'aide alimentaire et d'urgence
- Le maintien du lien (par téléphone, visioconférence, et mel) auprès de personnes fragiles isolées
- La solidarité de proximité (personnes âgées, malades, en situation de handicap, etc.)
- Une quatrième mission interroge : la garde d'enfants de soignants ou professions déterminées et l'intervention dans des structures liées à l'aide sociale à l'enfance !

On notera que cette quatrième mission est déjà assurée par l'éducation nationale sur le temps scolaire. Pour le temps non scolaire cette mission est également assurée par les collectivités, soit en gestion directe, soit par délégation associative codifiée assurant en principe la sécurité des intervenants et des mineurs.

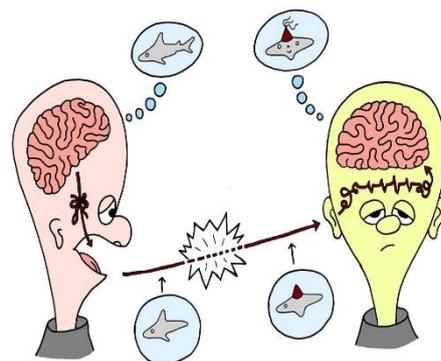
Cette quatrième mission, qui relève certes de l'éducation, pose de nombreuses questions. L'ASE nécessite un profil d'éducateur qui ne s'improvise pas, on ne peut se limiter à faire du présentiel face à des mineurs qui relèvent de l'ASE. Cela ne s'improvise pas.

Pour ce qui relève de la prise en charge plus globale des enfants des professions indispensables à la gestion de crise sanitaire, nous tenons à rappeler que le bon niveau est celui de la proximité. Ce sont les communes, les EPCI lorsqu'ils en ont la compétence qui organisent la solidarité et la sécurité avec les moyens dont elles disposent ou non au regard des pénuries ambiantes. Et elles le font toutes. Les plateformes JS de la Réserve civique sont vraiment à questionner dans leur efficacité.

Entre communication et ignorances et/ou contournements

Obliger les CEPJ/PS confinés à devenir référents de la Réserve civique, au nom de l'Etat d'urgence, en jouant aussi sur la corde de la compassion a quelque chose de dérangeant. Non seulement les communes font ce travail (les CEPJ savent tous cela s'ils sont en relation de terrain avec les élus et le milieu associatif), mais les citoyens n'ont pas non plus attendu la plateforme de la Réserve civique pour mobiliser largement et efficacement.

Professionnellement nous avons tous connaissance des difficultés rencontrées par des associations pour remplacer des bénévoles de 70 ans et plus. Les solutions se trouvent en proximité, concrètement. Les problèmes sont d'ailleurs loin de se résumer à la question du bénévolat car c'est aussi celle des approvisionnements et stockages sécurisés sur le plan sanitaire. De surcroît la question de l'accompagnement devrait aussi intéresser les migrants et personnes à la rue.



Les éléments de langage qui accompagnent la mise en place de la Réserve civique en disent long sur l'enrobage de bons sentiments qui ne donnent pas de garanties sanitaires ni aux volontaires aidant, ni aux personnes aidées. Cette rupture du confinement n'est pas sérieuse, même si elle est confiée à un encadrement associatif. In fine la structure, comme le volontaire, seront seuls (avec peut-être l'accompagné) à être exposés aux possibles recours en cas de faute ou préjudice causé ou subi.

On est dans un scénario à peine croyable où des volontaires, **mis en relation via une plateforme à des structures par des collègues dont ce n'est pas le métier**, viennent remplacer parfois des professionnels confinés ou déjà malades. Le tout gratuitement ou presque, en rotation avec d'autres volontaires sur la semaine. L'engagement a bon dos, la solidarité confine ici à l'union sacrée de circonstance.

Certes, on peut le comprendre et EPA le comprend : en situation extrême, très grave, on peut déployer les horaires, revoir des conditions de travail et procéder à des réquisitions. On peut aussi recruter si la sécurité est assurée. **Mais on n'a pas le droit de s'asseoir sur les statuts des personnels, pas le droit d'exposer des volontaires et des personnes à des risques sans avoir prévu finement les conditions d'une intervention qui ne peut se faire via une plateforme de manière sérieuse.** Nous le répétons avec force, les équipes et services municipaux, et les collectifs citoyens autogérés s'expérimentent. Ils font largement, très largement ce travail avec des prises en compte de proximité sur les quartiers, passant par des interlocuteurs ciblés.

Nous le disons ici avec force : cette crise aura une fin. L'heure des bilans viendra. EPA, à partir de sa conception des métiers techniques et pédagogiques, qui n'ont pas à être confondus avec ceux de tâcherons, rappellera que le passage au MENJ ne peut se faire sur des bases galvaudées d'un engagement mis à toutes les sauces. L'éducation c'est autre chose et si service public il doit y avoir, il requiert des compétences et statuts respectés.

Le 31 mars 2020